

RAPPORT DE GESTION **À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE** **DU 25 MARS 2026**

1. Evolution des affaires

Voici quelques faits marquants de l'année 2025.

L'année 2025 a été une année très pauvre en termes de vent. La production de 2023 de notre éolienne a été de 8532 MWh, celle de 2024 a été de 7140 MWh et enfin celle de cette année 5800 MWh. La modélisation de la production des éoliennes parle de P90. C'est la valeur de la production atteinte avec une probabilité de 90%. Cette valeur est pour notre éolienne calculée à 5603 MWh.

La faible production est aussi due à un problème technique que nous avons eu sur l'éolienne en octobre. Ce problème est arrivé au moment où il y avait le plus de vent et nous estimons cette perte de production à 400 MWh.

Le prix de l'électricité en 2025 a été en moyenne supérieur à 2024, ce qui compense légèrement la faible production de l'année.

Le mécanisme des certificats verts est revu tous les six mois par la région wallonne. En 2025, le coefficient d'octroi de certificats a été fixé à 0.515 CV par MWh sur toute l'année.

Eole-Lien a continué de vendre son électricité à Cociter en privilégiant le mécanisme de circuit court. Le circuit court permet à Cociter d'offrir un des prix les plus attractifs du marché à ses clients. Pour rappel, Eole-Lien et 15 autres coopératives wallonnes de production électrique sont actionnaires de Cociter, le seul fournisseur wallon d'électricité à caractère coopératif.

Début 2025, nous avons eu la confirmation que le permis de classe 1 pour la construction de l'éolienne 2 était libre de tout recours. La dernière AG nous a donné le feu vert pour la construction de celle-ci. Fin septembre 2025, nous avons signé avec le constructeur Enercon la commande de l'éolienne 2 (E115 EP3 V4, 150m de hauteur maximum). La construction est programmée pour 2026 et la mise en exploitation début 2027.

Fin 2024, nous avons reçu l'armoire de batterie pour le hall de tennis. L'installation de cette armoire a été difficile. La batterie n'est réellement opérationnelle que depuis décembre 2025. Les résultats escomptés seront analysés dans le courant de l'année 2026.

Eole-Lien continue sa collaboration avec la Fondation Roi Baudouin. Lors de la création du fonds solidaire, il avait été convenu de financer celui-ci avec un montant de 20.000 € tous les ans sur une période potentielle de trois ans. Nous avons versé en 2025 la dernière tranche prévue pour cette période. Fin 2025, un nouvel appel à projets à caractère social est en cours et se réalisera en 2026.

2. Résultats de la coopérative et proposition d'affectation

2.1 Résultats globaux

L'exercice s'est étendu du 01/01/2025 au 31/12/2025, nous soumettons à l'approbation de l'Assemblée Générale les comptes arrêtés au 31/12/2025 :

Compte de résultat	2025	2024
Ventes de l'électricité de l'éolienne	354.815,47 €	397.875,37 €
Ventes CV/LGO	187.275,00 €	302.160,00 €
Charges d'exploitation décaissées éolienne	- 88.646,42 €	- 88.888,35 €
Charges financières éolienne (intérêts)	- 41.656,08 €	- 45.934,18 €
Amortissements éolienne	- 310.277,40 €	- 310.277,40 €
Provisions pour le démontage	- 5.560,00 €	- 5.560,00 €
Résultat Eolienne	95.950,57 €	249.375,44 €
Ventes de l'électricité des PV du hall de Tennis	4.805,27 €	9.382,31 €
Ventes CV	3.835,00 €	2.347,00 €
Charges d'exploitation décaissées PV Tennis	- 9.897,42 €	- 769,88 €
Amortissements PV Tennis	- 11.787,24 €	- 5.250,00 €
Résultat PV Tennis	- 9.055,17 €	5.709,43 €
Charges pour permis éolienne 2		- 100.563,52 €
Charges d'exploitation Eolienne 2	-1.650,79 €	
Charges financières	-13.680,00 €	
Revenu Seacoop	1.275,00 €	
Dons via FRB	- 20.000,00 €	- 20.000,00 €
Gestion de la coopérative (-14.930,48 + 12.411,74)	-2.518,74 €	933.69 €
Résultat global avant impôts et dividendes	50.320,87 €	135.455,04 €

Proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'Administration propose l'affectation suivante du résultat : un dividende de 4% brut avec une proportionnalité temporelle sur le nouveau capital de 2025.

	2025	2024
<i>Bénéfice de l'exercice avant impôts</i>	50.320,87 €	135.455,04 €
<i>Impôts estimés (+ régularisations)</i>	3.061,30 €	- 23.630,98 €
<i>Bénéfice reporté de l'exercice précédent</i>	883.178,83 €	827.526,77 €
<i>Bénéfice à affecter</i>	936.561,00 €	939.350,83 €
<i>Dividendes</i>	- 83.148,00 €	- 56.172,00 €
<i>Bénéfice à reporter</i>	853.413,00 €	883.178,83 €

Bilan - Actif

<i>Actifs immobilisés incorporels</i>	9.421,15 €	28.263,55 €
<i>Actifs immobilisés corporels</i>	4.890.330,96 €	3.505.270,47 €
<i>Actifs financiers (Cociter & SeaCoop)</i>	336.500,00 €	235.000,00 €
<i>Créances</i>	254.341,91 €	297.129,74 €
<i>Placements</i>	400,00 €	400.400,00 €
<i>Liquidités</i>	1.141.079,46 €	486.073,09 €
<i>Autres</i>	42.847,88 €	48.488,15 €

Bilan - Passif

<i>Capital</i>	2.078.700,00 €	936.200,00 €
<i>Résultat reporté (!\ dividende)</i>	853.413,00 €	883.178,83 €
<i>Dettes long terme</i>	3.359.880,59 €	2.689.678,06 €
<i>Dettes court terme</i>	367.154,50 €	483.305,37 €
<i>Provisions</i>	11.120,00 €	5.560,00 €
<i>Autres</i>	4.653,27 €	2.702,74 €
<i>Total du bilan</i>	6.674.921,36 €	5.000.625,00 €

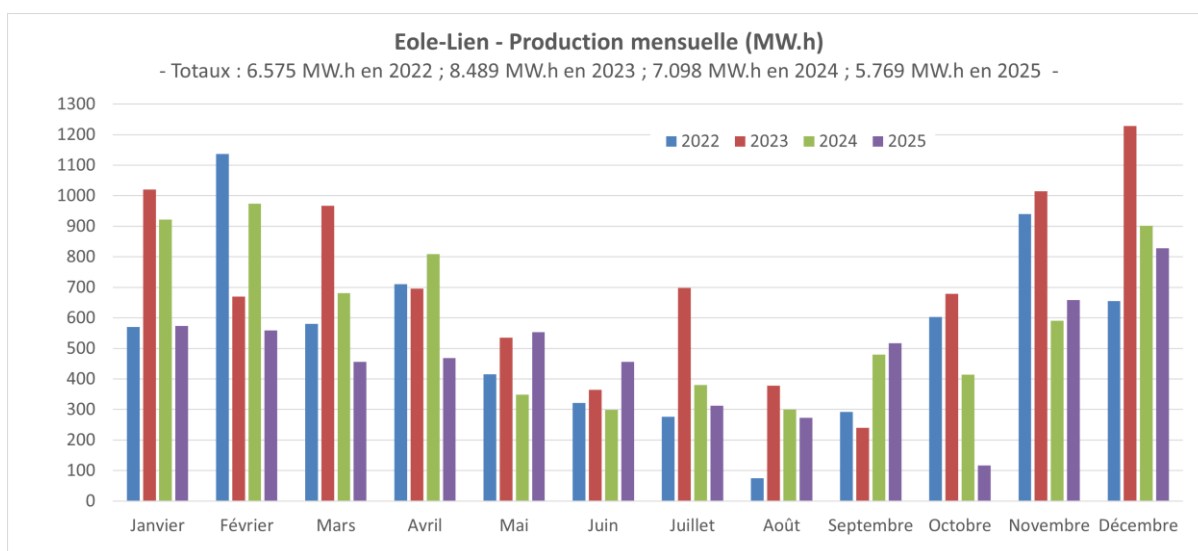
Le rapport de Monsieur Butacide, réviseur d'Eole-Lien pour cette année 2025 sera présenté lors de l'Assemblée Générale.

La société n'a pas fait usage d'instruments financiers au cours de l'exercice écoulé.

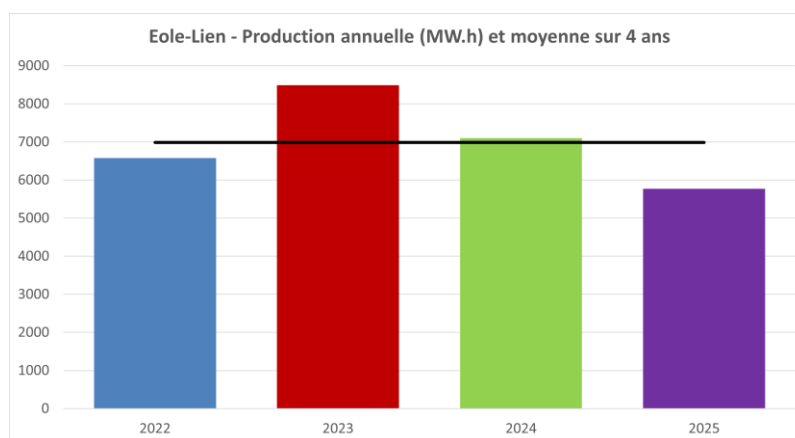
3. Résultats et commentaires activité par activité

3.1 L'éolienne 1

L'année 2025 est une année pauvre en vent. Nous avons eu un printemps sec et accompagné d'une vitesse du vent extrêmement basse, un été extrêmement ensoleillé et dans les normes estivales en termes de vent et un automne moyen.



Un incident majeur en octobre nous a valu une production médiocre : le système de protection du transformateur haute tension déclenchait intempestivement. La cause de ce phénomène n'a pas été simple à déterminer et plusieurs spécialistes ont dû se succéder pour résoudre le problème.



Le résultat global de l'année est de 5.769 MW.h d'électricité d'origine renouvelable soit 17% de moins que la moyenne annuelle des quatre dernières années. Une production plus faible qui induit évidemment un résultat financier moins favorable que les années précédentes

Notre prix de vente moyen, au MWh, s'est établi à 60.91 €. Ce prix est soutenu par les certificats verts, ce qui nous permet d'obtenir un résultat d'exercice minimal en positif. Malgré cela, nous avons tenu nos engagements vis-à-vis du fonds Eolien Solidaire et nous proposons des dividendes.

L'exploitation de l'éolienne a débuté en juillet 2021. La facture de maintenance pour 2025 s'élevait à un montant de 57.753 €. L'ensemble des charges (hors intérêts et amortissements) liées à l'éolienne est de 88.646 €.

3.2 L'éolienne 2 : 2025, démarrage de la construction.

Début 2025, nous disposions d'un « permis libre de tout recours ». Cette année a été consacrée à la préparation de la construction de la deuxième éolienne. Les contacts ont été pris avec la firme Enercon, la même firme que pour l'éolienne 1.

Nous avons signé le contrat fin septembre 2025 pour l'acquisition d'une Enercon E115 EP3 V4. Celle-ci a un diamètre de pales de 115 m et son mât a une hauteur de 92m. La hauteur maximale de 150 m hors sol imposée par le permis est respectée. Malgré le fait que ses pales soient plus petites que celle de l'éolienne 1 (126 m), elle permet d'atteindre des puissances supérieures par grand vent : 4.2 MW au lieu de 3.5 MW. C'est le fruit de l'évolution technologique des éoliennes.

Le planning de la construction est le suivant :

- Octobre 2025 : pose du câble entre le site de l'éolienne 2 et la cabine de tête existante
- Mars 2026 : début des aménagements de la voirie
- Mai 2026 : construction de la fondation
- Septembre 2026 : livraison des éléments de l'éolienne
- Octobre 2026 : érection de l'éolienne
- Novembre – décembre 2026 : tests
- Janvier 2027 : début de l'exploitation

La deuxième éolienne est soumise au régime d'octroi de certificats verts baptisé CPMA (coût de production moyen actualisé). Celui-ci doit être basé sur deux principes :

- La compensation des coûts de production par les revenus liés aux certificats verts et à la vente d'énergie. (Les certificats verts octroyés le seraient pour arriver à couvrir les coûts de production, diminués du chiffre d'affaires déjà réalisé par la revente de l'électricité)
- L'actualisation des flux financiers sur la durée de vie économique de l'unité de production.

Les détails de fonctionnement du régime CPMA ont été précisés en 2025. Pour la deuxième éolienne, le taux d'octroi sera de 0.517 CV/MWh. Il doit aussi être revu périodiquement.

3.3 Le photovoltaïque sur le hall de tennis

L'installation photovoltaïque située sur le toit du hall de tennis de Temploux est en service depuis mars 2019.

Afin d'augmenter l'autoconsommation de l'électricité produite localement, Eole-Lien a lancé fin 2024 l'installation d'un système de stockage par batterie. La réalisation de ce projet s'est révélée plus complexe que prévu, en raison notamment de retards de livraison de certains équipements et de difficultés de coordination entre les différents intervenants. Ces circonstances ont entraîné un résultat négatif d'environ 9.000 € pour cette activité.

Le système de stockage est désormais opérationnel depuis novembre 2025. L'année 2026 sera consacrée au suivi technique et économique de cette installation afin d'en mesurer l'impact sur l'autoconsommation et la valorisation de la production photovoltaïque.

3.4 L'activité « Lien social »

En 2023, le « Fonds Eole-Lien Solidaire » a été créé auprès de la Fondation Roi Baudouin (FRB). Il avait été alors convenu de doter ce fond de trois tranches de 20.000 €, dans la mesure du possible. Nous avons rempli ce contrat en versant la troisième tranche de 20.000 € en 2025.

Rappel des affectations des projets 2024-2025 :

- Eco watcher
- Temploux à vélo sans âge
- Creaves de Temploux
- Ose la Science

- Autour de mon école – Empreintes ASBL
- Un pas de côté – Label 'Réseau Nature' sur le site d'Hulplanche
- Cultiver le vivre-ensemble – ASBL EKI KROK
- A l'école, de la terre à l'assiette – Ecole Saint-Joseph de Spy

3.5 Investissement dans l'off-shore

Avec 31 autres coopératives citoyennes pour l'énergie, notre coopérative Eole-Lien a décidé d'investir dans des parcs éoliens offshore en mer du Nord via SeaCoop.

Grâce à un investissement de 10 % dans le capital d'Aspiravi Offshore, Seacoop détient aujourd'hui 7 % du parc éolien offshore Northwind (dont les coordonnées géographiques sont 51.600°N 2.766°E).

Sa participation dans Aspiravi Offshore confère à Seacoop une capacité de production de 15 MW, soit l'équivalent de cinq éoliennes, ce qui correspond à la production d'électricité pour environ 15 000 foyers. La campagne « Notre énergie » a été préparée afin de lever des fonds. Une première campagne a été lancée le 18 février 2025 et a permis de lever 7,5 millions d'euros de capital citoyen pour l'ensemble des coopératives participants.

Entre janvier et décembre 2025, le parc Northwind a produit 638 GWh d'électricité renouvelable. Avec une participation citoyenne de 7 %, Notre Énergie représente donc environ 45 GWh produits par les citoyens belges. Cela contribue directement à ancrer ce secteur stratégique dans les mains belges, à réduire notre dépendance énergétique, à préserver les revenus économiques dans notre pays et, à terme, à fournir de l'énergie éolienne offshore aux coopérateurs à un prix juste et stable.

4. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Le mécanisme d'attribution des certificats verts est revu par la Région Wallonne tous les six mois. Le Keco ([keco](#)) a été fixé à 0.515 CV/MWh produit pour toute l'année 2025 et est reconduit pour le premier semestre 2026.

5. Risques et incertitudes

Le principal risque est lié au prix de vente de l'électricité, couplé à la versatilité des énergies renouvelables, le vent et le soleil. Ces deux éléments influencent directement les seules rentrées d'Eole-Lien (éolienne et panneaux photovoltaïques).

Eole-Lien limite au maximum ses dépenses, puisqu'elle n'emploie pas de personnel. Les administrateurs sont bénévoles.

6. Circonstances susceptibles d'exercer une influence notable sur le développement de la coopérative

Néant

7. Activités de recherche et de développement

Dans l'optique d'une éventuelle future communauté d'énergie, Eole-Lien a installé quelques dispositifs de collecte de données de production/consommation auprès de quelques coopérateurs. Un système actif sur des dispositifs domestiques est à l'étude.

L'installation de la batterie pour le hall de tennis va permettre d'étudier les bénéfices liés à ce type d'installation.

8. Règles d'évaluation

L'activité principale d'Eole-Lien SC, la production d'électricité à partir de sources renouvelables, est caractérisée par d'importants investissements initiaux (CAPEX) amortis sur la durée de vie des outils de production.

Immobilisations incorporelles : le permis de la première éolienne et le logiciel CoopHub sont amortis en cinq ans à partir de leur mise en service (2021-2025).

Les études préalables et les coûts liés à la demande de permis de la deuxième éolienne sont pris en charge, pour éviter le risque d'une surévaluation d'actif. En effet, l'expérience acquise lors de la demande de permis de la première éolienne montre que chaque demande de permis comporte des risques importants d'échec, souvent pour des raisons hors du contrôle de la coopérative ou de son bureau d'études.

Immobilisations corporelles dans une installation photovoltaïque (PV) : la durée de vie des panneaux est supérieure à 15 ans, mais une convention de tiers investisseur prévoit la cession de l'installation après dix ans : l'immobilisation est amortie en dix ans à partir de sa mise en service (2019-2029). Nous nous proposons d'établir la même règle pour l'installation de la batterie (2025-2035).

Immobilisations corporelles dans une éolienne : la durée de vie est supérieure à 15 ans, l'éolienne 1 est amortie en quinze ans à partir de sa mise en service (2021-2036). Pour l'éolienne 2, la durée d'amortissement passera à 20 ans pour 3 raisons principales : 1) sa durée de vie potentielle ; 2) la durée de l'emprunt (18 ans) ; 3) la durée d'octroi des CV dans le système du CPMA (20 ans).

Immobilisations financières : Eole-Lien a investi 75.000 € dans le capital de Cociter. L'activité de Cociter est un prolongement essentiel de notre activité : Eole-Lien produit de l'électricité verte, Cociter achète cette électricité à Eole-Lien et la revend aux coopérateurs d'Eole-Lien, c'est le circuit court de l'électricité citoyenne et verte.

Eole-Lien possède 5.00 % du capital de Cociter. Cette participation est stratégique. Eole-Lien est invité en tant qu'observateur à chaque Conseil d'Administration de Cociter et des coopérateurs d'Eole-Lien participent activement à la gestion opérationnelle de Cociter. Eole-Lien exerce bien une influence notable et durable sur Cociter, ce qui justifie le titre de "participation" (284) pour cet investissement.

Même raisonnement pour la participation de 1,3% dans le capital de SEACOOOP dont il est question dans le point 3.5 ci-dessus. C'est un investissement à long terme qui participe à rendre aux citoyens belges un peu de contrôle sur la production de leur électricité.

Provisions : Une provision pour démantèlement sera prise annuellement jusqu'à atteindre le montant nécessaire au démontage de la machine à la fin de sa vie. Les données que nous avons à notre disposition nous indique de prendre 1/18ème de 100.000 EUR en provision par an... Ce montant pourra être revu en fonction de l'allongement possible de la durée de vie de la machine ou du changement du coût prévisionnel du démantèlement.

9. La coopérative a pour but de satisfaire les besoins économiques ou sociaux de ses membres

Le projet d'Eole-Lien est de produire de l'électricité verte, citoyenne et durable. Tous les coopérateurs ont investi dans ce but.

Tant les panneaux photovoltaïques que l'éolienne produisent de l'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable : le besoin social central est satisfait. Lorsque les résultats annuels le permettent, et par décision de l'AG, Eole-Lien fournit un avantage financier limité sous forme de dividende à tous ses coopérateurs. De plus, les coopérateurs d'Eole-Lien obtiennent une réduction tarifaire s'ils prennent leur électricité chez Cociter. Enfin, tous les prêteurs obligataires sont également coopérateurs, les intérêts sont payés à des coopérateurs.

Eole-Lien continue sa collaboration avec la Fondation Roi Baudouin, en renforçant son Fonds Eole-Lien solidaire. Le second appel à projets a été lancé le 1er octobre 2024. L'analyse des propositions reçues a eu lieu début 2025. Les projets suivants ont été retenus :

- Autour de mon école – Empreintes ASBL : 5.000 €
- Un pas de côté – Label 'Réseau Nature' sur le site d'Hulplanche : 4.220 €
- Cultiver le vivre-ensemble – ASBL EKI KROK : 4.015 €
- A l'école, de la terre à l'assiette – Ecole Saint-Joseph de Spy : 4.015 €



10. Information et formation des coopérateurs

En 2025, Eole-Lien a envoyé quatre “newsletters” d’information à tous ses coopérateurs. S’y sont retrouvés : les principes du “circuit court” avec Cociter appliqués par Eole-Lien, l’information de notre implication dans les projets sociaux, l’enquête publique concernant la deuxième éolienne, l’évolution du projet SeaCoop, la convocation à l’Assemblée Générale.

Lors du mois d’août, nous avons informé nos coopérateurs de l’évolution du projet de la deuxième éolienne.

Au travers d’une page Facebook publique, Eole-Lien informe et sensibilise ses abonnés aux enjeux et projets liés à la production d’électricité provenant de sources d’énergie renouvelables.

11. Emission de parts nouvelles et transferts

L’organe d’administration fait rapport à l’assemblée générale ordinaire sur l’émission d’actions nouvelles au cours de l’exercice précédent. Les statuts de la coopérative prévoit une seule catégorie de part à un prix fixe de 100 €.

À la suite de l’assemblée générale de mars 2025, nous avons lancé la campagne d’augmentation de capital pour la construction de la deuxième éolienne ainsi que qu’un lancement de prêts subordonnés. A ce moment, nous étions 772 coopérateurs pour un capital de 936.500 € (9.365 parts).

La campagne a débuté fin mars 2025 et s’est clôturée en octobre 2025. L’objectif de 1.000.000 € a été atteint. Au 31/12/2025, le capital était de 2.078.700 € pour 897 coopérateurs (20.787 parts).

Parallèlement une campagne de souscription de prêts subordonnés a aussi été lancée pour un montant de 1.000.000 €. La valeur d’une obligation a été fixée à 25.000 € pour la plupart, certaines à 12.500 € et 10.000 €. Le total des obligations récoltées est de 1.010.000 €. La campagne a été annoncée lors de l’assemblée générale de 2025 ainsi que par les canaux d’information locaux (journal local, newsletter vers les coopérateurs, page Facebook d’Eole-Lien). Les trois quarts des obligations ont été souscrites entre mars et juillet 2025. Le solde est arrivé en octobre 2025. Aucune obligation n’a été attribuée en priorité à certaines personnes, les attributions se sont faites au fur et à mesure des demandes. La durée des prêts subordonnés varie de 3 à 11 ans.

Les emprunts subordonnés souscrits au cours de l’exercice l’ont notamment été par certains administrateurs ou par des personnes qui leur sont liées. L’organe d’administration considère que ces opérations ont été conclues dans des conditions normales de marché et qu’elles n’ont pas donné lieu à l’application de la procédure de conflit d’intérêts telle que prévue par le Code des sociétés et des associations.

Compte tenu de ces éléments, aucune évaluation spécifique de l'impact patrimonial de ces opérations n'a été jugée nécessaire au-delà des informations fournies ci-dessus relatives au montant des emprunts souscrits et à leurs principales conditions.

12. Proposition de dividende – Solvabilité et liquidité

Comme établi dans le rapport du 5/3/2025 de la part du conseil d'administration à destination de l'AG, les conditions de liquidité et de solvabilité sont remplies et un dividende peut être proposé.

Eole-Lien est une coopérative agréée par le Conseil National de la Coopération, la distribution est limitée par la loi à 6% du capital.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'approuver la distribution d'un dividende de 4%, soit 4 € bruts par part de coopérateur. Au 31/12/2025, 897 coopérateurs possédaient 20.787 parts d'Eole-Lien. Les dividendes s'élèveraient à 83.148 €. Les comptes annuels ont été présentés dans l'hypothèse de cette distribution.

13. Conflits d'intérêts

La procédure de conflit d'intérêts n'a pas été employée cette année lors des décisions du conseil d'administration car :

- Les administrateurs ne sont pas financièrement liés aux différentes organisations qui ont reçu des dons cette année.
- Ils ne sont pas non plus impliqués financièrement dans les différentes sociétés qui fournissent des biens ou des services à EOLE-LIEN.
- Ils n'ont pas d'intérêts patrimoniaux dans des sociétés dans lesquels EOLE-LIEN a pris des participations (SEACOOOP, COCITER) ou vers qui EOLE-LIEN a fait des prêts d'argents (ALTERCOOP, RESCOOPW).

Dans le cadre du financement de la deuxième éolienne, une campagne de souscription de prêts subordonnés a été lancée en 2025.

L'appel à investisseurs a été :

- Annoncé oralement lors de l'Assemblée Générale précédente.
- Relayé par les canaux d'information habituels de la coopérative.
- Communiqué par courriel aux coopérateurs ayant déjà investi lors de la première émission obligataire, afin d'assurer une information cohérente et ciblée vers les personnes déjà familiarisées avec ce type d'instrument.

Il n'a pas été procédé à un appel public large au-delà de ce cercle. Ce choix relevait d'une volonté de gestion prudente et responsable de la campagne, afin :

- D'éviter un afflux de demandes excédant le montant recherché.
- D'éviter de devoir opérer une sélection arbitraire entre investisseurs.
- De garantir une levée de fonds maîtrisée, conforme aux besoins financiers précis du projet.

Des administrateurs et/ou des membres de leur famille se sont portés candidats à la souscription d'obligations.

Il est expressément précisé les points suivants.

- Ils ont souscrit aux mêmes conditions strictement identiques que les autres investisseurs (montant unitaire, taux, durée, subordination, clauses contractuelles).
- Ils ont signé la même convention de prêt subordonné que l'ensemble des autres souscripteurs.
- Aucune priorité, avantage ou allocation préférentielle ne leur a été accordé.
- Les attributions ont été réalisées au fur et à mesure des demandes, selon le principe du premier arrivé – premier servi, dans la limite du montant total recherché.

Les obligations émises ne constituent dès lors en aucun cas une « chasse gardée » réservée aux administrateurs ou à leur entourage. Elles ont été proposées dans un cadre transparent, cohérent avec l'objet social de la coopérative et dans le respect du principe d'égalité entre coopérateurs.

Le Conseil d'Administration confirme que l'ensemble des décisions relatives à cette émission ont été prises dans l'intérêt exclusif de la coopérative, dans le respect des principes de transparence, d'égalité de traitement et de bonne gouvernance, et qu'aucun administrateur n'a tiré de bénéfice particulier ou indu de cette opération.

14. Démissions et nominations

Lors de cette AG, aucun mandat n'arrive à échéance.

Il reste une place vacante au conseil d'administration. Elle est ouverte pour une personne volontaire, ayant un intérêt et une motivation pour :

- Le fonctionnement d'une coopérative.
- La production et la commercialisation de l'électricité.
- La technique (pour s'impliquer dans le monitoring et la maintenance des installations actuelles et futures ainsi que dans le projet de l'extension de l'éolienne 2).
- La communication (faire vivre le site internet, écrire ou relayer des articles intéressants en lien avec nos activités ou l'énergie verte en générale).
- Les projets sociaux.

15. Divers

Néant.

16. Perspectives pour 2026

L'année 2026 sera consacrée essentiellement à la construction de notre deuxième éolienne. La pose du câble reliant le site à la cabine de tête existante a déjà été réalisé. Les aménagements de la voirie débutent le 10 mars 2026. La fondation de l'éolienne doit être finalisée fin mai 2026. Les éléments de l'éolienne doivent arriver en septembre 2026. Le montage est prévu en octobre, les tests en novembre et décembre 2026. Le début officiel de l'exploitation doit se faire en janvier 2027.

Les projets sociaux qui ont été choisis lors de l'appel à projets de fin 2025 se verront attribuer leur subside lors de cette année.

Nous continuerons à informer régulièrement nos coopérateurs au travers des newsletters sur tous ces sujets.

Dans l'espoir de vous rencontrer au cours de l'Assemblée Générale,

Au nom du Conseil d'Administration,

Eric Hinyot
Administrateur-délégué

Pascal Gatellier
Président du Conseil d'Administration